

## Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020

Le conseil municipal de la commune de Ceilloux s'est réuni le jeudi 10 décembre 2020 à 20 heures à la salle des fêtes de la commune. Compte-tenu de la crise sanitaire du COVID19, la séance s'est tenue à huis-clos à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur BAUVY Jérémy, premier adjoint pour la Maire empêchée.

Membres présents :

Mesdames BRODIER Héloïse, LINDEMANN SANTARELLI Karine, MOSNIER Cécile, Messieurs BAUVY Jérémy, COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

Absents :

Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à BAUVY Jérémy), CODACCIONI REYNAUD Elodie et Monsieur LEBEAU Gaël (procurations à MOSNIER Cécile).

Secrétaire de séance : MARNEAU Michel

Date de la convocation : 03/12/2020

### **Proposition de rajout d'un point à l'ordre du jour**

#### **« Indemnisation de Madame HOAREAU Isabelle pour la création des vitrines de Noël »**

Le conseil municipal est unanime pour indemniser Madame HOAREAU pour la création des vitrines de Noël au centre de loisirs. Un bon d'achat de 150 euros lui sera versé, à valoir dans le magasin Carrefour Thiers.

### **Travaux de Voirie Communale programme 2021. Demande de subvention départementale FIC.**

Monsieur le premier adjoint au Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie **Programme 2021**, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins :

Voies communales N°01 et N°15 du « Bost » à « Chantaigut »

pour un montant prévisionnel de **19 475,00 euro hors taxes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier ;

- sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de **25 %**, x **1,10** sur le montant hors taxes de 19 475,00 €, ce qui représente un montant de subvention de **5 355,63 euros.**

- charge Monsieur le premier adjoint au Maire de l'ensemble des démarches à accomplir.

### **Travaux de Voirie Communale programme 2021. Demande de subvention D.E.T.R.**

Le programme de travaux de voirie concernant l'aménagement et la réfection des chemins du Bost et Chantaigut (voies communales N°01 et 15) peut également être subventionné dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au titre des grosses réparations de voirie, à hauteur de **30 %**, dans la limite d'un plafond de travaux de 100 000 € sur deux années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier ;

- sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de **30 %** sur le montant hors taxes de 19 475,00 €, ce qui représente un montant de subvention de **5 842,50 euros.**

- charge Monsieur le premier adjoint au Maire de l'ensemble des démarches à accomplir.

### **Subventions 2020 rectificatif.**

Suite au nouveau montant de l'adhésion fixée par l'assemblée générale du CLIC Autonomie en Livradois-Forez d'Ambert, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rectifier le montant inscrit dans la délibération N°2020-28 du 06 août 2020 pour l'association CLIC d'Ambert au titre de la subvention 2020 et de le porter à **25,00 (vingt-cinq) euro.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

Les modifications statutaires proposées portent sur le report au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du transfert de compétence de l'abattoir d'Ambert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, par 05 voix POUR et 05 ABSTENTIONS, sur la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés.

## **Renouvellement de l'adhésion à l'assistance Retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,  
autorise la Maire à signer la convention, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,  
décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

### **Suppression de trois mois de loyers de l'auberge pendant la crise sanitaire.**

Il est donné lecture d'un courrier de Monsieur FAYOLLE Franck, gérant de l'Auberge de Ceilloux, décrivant la situation alarmante vécue depuis le 30 octobre dernier, date de la seconde fermeture administrative de son établissement, faisant suite aux mesures gouvernementales mises en place pour enrayer la pandémie « Covid-19 ». Il explique que si les mesures de confinement des restaurants ne sont pas levées fin janvier 2021, le bilan comptable de son établissement sera critique. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur sa demande de suppression de loyers pendant la période de fermeture imposée par l'Etat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Décide de supprimer le loyer de l'auberge pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021, soit un total de 750 euros qui ne sera pas facturé à Monsieur FAYOLLE Franck.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.